

Annexe 8 - Mouvement départemental 2019

Situations SMS/RH

Division des Ressources
Humaines (D.R.H.)

Pôle des enseignants
Du 1^{er} degré public
Gestion collective

Les enseignants du 1^{er} degré qui rencontrent des difficultés d'ordre social ou médical peuvent contacter le médecin de prévention et/ou l'assistante sociale qui feront le point régulièrement avec la DRH sur l'évolution de leur situation.

Si le mouvement n'améliore pas la situation du PE, une affectation à titre provisoire à l'issue du mouvement pourra être prononcée.

Certains cas individuels (médical, social, RH) pourront être présentés en CAPD ou Groupe de Travail pour permettre la mise en place de mesures particulières.

Les agents concernés devront remplir et envoyer le formulaire en page 2 au service DRH et prendre rendez-vous avec le médecin de prévention et/ou l'assistante sociale selon leur situation :

Médecin de prévention : Docteur Plantier (04 76 74 78 82 ou ce.dsden38-sante@ac-grenoble.fr)

Assistante sociale : Madame Biedermann (04 76 74 78 49 ou ce.dsden38-ssp@ac-grenoble.fr)

Ligne Cristal : 09 69 32 20 82

Ref : Mouvement
départemental 2019

Annexe 8
Situation SMS/RH

Mouvement départemental 2019 Situations SMS/RH

Bénéficiaire

Division des Ressources
Humaines (D.R.H.)

Pôle des enseignants
Du 1^{er} degré public
Gestion collective

Ligne Cristal : 09 69 32 20 82

Ref : Mouvement
départemental 2019

Annexe 8
Situation SMS/RH

NOM : Prénom :

Enseignant titulaire stagiaire

Position administrative activité autre, préciser

Affectation :

à titre définitif à titre provisoire

Adresse personnelle :
.....
.....

Adresse électronique professionnelle (obligatoire) :
..... @ac-grenoble.fr

La demande doit être transmise **au plus tard le lundi 25 mars 2019**,

- Sans justificatif, à : DSDEN de l'Isère - Division des ressources humaines – Pôle des enseignants du 1^{er} degré public - Cité administrative - 1 rue Joseph Chanrion – 38000 Grenoble
- Accompagnée des pièces sous pli confidentiel mentionnant « Mouvement » et les nom et prénom sur l'enveloppe, à : DSDEN de l'Isère - Cité administrative - 1 rue Joseph Chanrion – 38000 Grenoble

Préciser : à l'attention du Médecin de prévention ou du Service social

A, le

Nom - Prénom

Signature

La DSDEN de l'Isère recueille ces données pour l'attribution de points de bonification de barème au mouvement départemental 2019 des professeurs des écoles. Elles feront l'objet d'un traitement informatisé et seront accessibles aux agents de la Division des Ressources Humaines. Elles seront conservées pendant un an.

Pour exercer vos droits (accès, rectification, limitation du traitement), conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, et au règlement européen n°2016/679/UE, contactez la DSDEN par voie postale, ou par mail missions-sq38@ac-grenoble.fr.

Pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données du Rectorat : dpd@ac-grenoble.fr.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés ou que ce dispositif n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).